PARCS
MARINS
NATIONAUX

Étude de faisabilité reliée à la création d'un parc marin national à la confluence du Saguenay et du Saint-Laurent

COMPTE RENDU

des séances d'information et d'échanges. Janvier et février 1987

QH
91.75
E85
Ex.B

nement Environment Canada
Parks Parcs

Canada

89-03157/

QH
91.75
E 85
Ex.B

PARCS CANADA - RÉGION DU QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE
3, rue Buade
C.P. 6060
Haute-Ville, Québec

Étude de faisabilité reliée à la création d'un parc marin national à la confluence du Saguenay et du Saint-Laurent

Compte rendu des séances d'information et d'échanges
Janvier et février 1987

Environnement Canada - Parcs

(This document is also available in English)

Table des matières

Page

1. Introduction. 2

2. Thèmes abordés dans le cadre des journées d'information et d'échanges 6

3. Constats 9

   A. La qualité des eaux 9
   B. Réglementation éventuelle 10
   C. Limites du parc 11
   D. Gestion et concertation 12

4. Orientations du Ministère 14

   A. La qualité des eaux 14
   B. La réglementation éventuelle. 15
   C. Les limites du parc 17
   D. La gestion et la concertation 19

5. Conclusion 20

Ce document a pour but de situer le contexte dans lequel se sont déroulées les séances d'information et d'échanges relatives au projet de création d'un parc marin national à la confluence du Saguenay et du Saint-Laurent et de présenter les thèmes abordés lors des rencontres, les constats qui ressortent de l'exercice de même que les orientations qu'entend suivre le Ministère en rapport avec ces constats.

1. INTRODUCTION

Lors des études d'inventaire effectuées au début des années 80 sur les ressources marines du golfe St-Laurent, le fjord du Saguenay et son embouchure avaient été identifiés comme possédant certaines des caractéristiques requises pour devenir un parc marin national.

En 1985, le Service des parcs d'Environnement Canada lançait la première phase d'une étude de faisabilité reliée à la protection et la mise en valeur du milieu marin du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent. Cette étude avait pour objectif d'inventorier et d'analyser les éléments significatifs du milieu marin et d'examiner les potentiels et les contraintes liés à la création d'un parc marin national dans ce secteur.

Les résultats de cette première phase se sont avérés positifs, de telle sorte que le Service des parcs entreprenait, en novembre 1986, la seconde phase de l'étude de faisabilité. Intitulée Étude socio-économique reliée à la création d'un parc marin national au Saguenay, cette recherche a pour objet de décrire les impacts sociaux, économiques et touristiques associés à la création d'un parc marin national.

Parallèlement, du 26 janvier au 4 février dernier, Environnement Canada - Parcs a tenu des séances d'information et d'échanges concernant le projet de création d'un parc marin national à la confluence du Saint-Laurent et du Saguenay. Ces rencontres se sont déroulées dans les municipalités de Tadoussac, de Grandes-Bergeronnes, d'Anse-Saint-Jean, de Chicoutimi, de

La Baie, de Saint-Siméon et de Baie-Sainte-Catherine. Ces rencontres avaient pour but de faire connaître la Politique sur les parcs marins et de communiquer les résultats de la première phase de l'étude de faisabilité. Le Ministère tenait également à recueillir les commentaires, les suggestions et les préoccupations des collectivités locales afin de les intégrer à l'étude de faisabilité.

L'approche retenue

Une formule du genre "portes ouvertes" a été retenue pour les rencontres d'information et d'échanges. Les représentants du Ministère ont utilisé un kiosque d'information pour appuyer leur présentation; ce kiosque traitait de grands thèmes généraux, tels les objectifs des parcs marins nationaux, les écosystèmes marins, les phénomènes océanographiques et le processus d'établissement des parcs nationaux.

Afin de bien renseigner les résidents de la région, beaucoup d'efforts ont été consacrés à l'information du public; lors des séances d'information et d'échanges, une pochette d'information fut remise systématiquement à tous les participants.

Les médias ont été contactés à plusieurs reprises: quatre articles rédigés par le Ministère, deux communiqués de presse et une publicité invitant la population à assister aux rencontres. La séquence des articles publiés a été continue jusqu'à la fin de l'exercice.

Outre ces contacts avec la presse, le Ministère a fait parvenir des invitations personnelles destinées aux groupes de la région oeuvrant dans les domaines de l'environnement et du tourisme. Une circulaire invitant la population à participer aux rencontres a été distribuée dans les localités de Tadoussac, de Grandes-Bergeronnes, d'Anse-Saint-Jean, de Baie-Sainte-Catherine et de Saint-Siméon.

D'une rencontre à l'autre, la population était incitée à exprimer son point de vue sur le projet de création d'un parc marin dans la région. À cet effet, des feuilles volantes étaient mises à la disposition des participants. Le Service des parcs invitait également les organismes et les individus à présenter des mémoires et/ou à compléter la feuille de commentaires insérée dans les pochettes d'information.

Ces rencontres ont donné l'occasion au Ministère de préciser certains aspects du projet et de mieux connaître les préoccupations de la population. Du côté des citoyens, ces séances ont permis d'identifier les enjeux liés à un tel projet.

Participation

Les séances d'information et d'échanges ont connu une forte participation, quelque 700 personnes ayant assisté aux rencontres. Le Service des parcs a, par ailleurs, relevé quelque 110 commentaires inscrits sur les feuilles volantes et a reçu 15 mémoires et 10 feuilles de commentaires. Pour fins d'analyse, le Ministère a colligé tous les commentaires reçus.

Les individus et les organismes qui ont présenté des mémoires sont les suivants:

1° M. Jean Bergeron
Revue Écho Logique

2° Le Club de pêche Sainte-Marguerite

3° Mme Leone Pippard

4° La Municipalité de Saint-Fulgence

5° La Ville de Chicoutimi

6° Le Syndicat de base de Charlevoix-Est (U.P.A.)

7° Le Conseil régional de l'environnement de la Sagamie

8° La Corporation municipale de la paroisse de Saint-Siméon

9° La Corporation touristique de Bergeronnes

10° La Chambre de commerce de Chicoutimi

11° Le Conseil économique et social de la région de Charlevoix Inc.

12° La Municipalité du Petit-Saguenay

13° La Société linnéenne du Québec

14° L'Association touristique régionale de Charlevoix Inc.

15° Le Comité d'environnement de Chicoutimi

2. THÈMES ABORDÉS LORS DES JOURNÉES D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

Cette partie brosse un tableau des principaux thèmes discutés lors des rencontres d'information et d'échanges. Ces commentaires ont été répertoriés à partir des informations inscrites sur les feuilles volantes, des mémoires et des feuilles de commentaires. Cette liste veut mettre en évidence la diversité des sujets qui ont été discutés lors du premier contact avec la population.

Les sujets de préoccupation peuvent être regroupés sous 6 thèmes principaux, soit: les limites du parc, la pollution, la réglementation éventuelle, le concept de parc marin, les retombées économiques et la mise en valeur du parc, la gestion et la concertation. Chacun des six thèmes précités comportait également une série de sous-questions qui figurent ci-dessous.

1° Les limites du parc marin

- L'inclusion des marécages de Saint-Fulgence
- L'intérêt d'acquérir les îles de l'estuaire
- L'intérêt d'inclure les littoraux
- L'extension de la zone touristique
- L'inclusion de Port-au-Saumon

2° La qualité des eaux

- La dépollution du Saguenay
- Le contrôle des effluents industriels
- L'évacuation de la neige dans les cours d'eau
- Les déchets toxiques
- La réglementation sur le dragage
- La présence d'une zone de largage utilisée par la Défense nationale
- L'identification des sources émettrices de pollution
- Les catastrophes maritimes

3° La réglementation éventuelle suite à la création du parc marin

- Le maintien de la pêche "blanche"
- L'autorisation de la pêche à long terme
- Le contrôle de la chasse aux canards plutôt qu'une interdiction
- La garantie du respect des droits de pêche, d'accès et de chasse
- L'implication des autres ministères
- L'autorisation de la chasse aux phoques (été - hiver)
- L'achalandage des bateaux autour des baleines
- Le maintien de l'activité agricole

4° Le concept de parc marin

- L'acquisition des transporteurs (croisières) par le parc
- L'importance accordée à la protection de l'avifaune
- Les techniques d'interprétation
- Les activités envisagées pour l'interprétation, l'observation sous-marine...
- L'élaboration de projets optionnels susceptibles d'arriver aux mêmes fins
- L'observation des baleines
- La recherche scientifique sur les oies blanches et autres espèces
- Le calendrier relié à la création du parc marin
- L'acquisition des chalets le long du Saguenay et du Saint-Laurent

5° Les retombées économiques et la mise en valeur du parc

- Les possibilités d'emploi pour les résidents
- La création d'emplois
- L'impact touristique du projet
- Le développement d'un pôle majeur au cap de Bon-Désir
- Les coûts du projet
- L'extension de la saison touristique

6° Gestion et concertation

- La consultation des pêcheurs pour la gestion de la pêche
- Le maintien de la consultation entre les résidents et le Ministère
- La tenue de sessions d'éducation sur le projet de création d'un parc marin
- La formation d'un comité consultatif régional ou d'un conseil d'administration régional
- La mise sur pied d'une table de concertation régionale

3. CONSTATS

Le bilan des positions a été élaboré dans le but de fournir un portrait des grandes préoccupations des collectivités locales face au projet de création d'un parc marin national. Parmi les thèmes énumérés précédemment, quatre enjeux sont considérés comme prioritaires pour la population, soit: la qualité des eaux, la réglementation éventuelle, les limites du parc de même que la gestion du parc et la concertation.

Les commentaires de la population sur le projet demeurent, à cette étape-ci, d'ordre général. Étant donné que le projet est présentement à un stade préliminaire, le Ministère a livré à la population les grandes lignes du projet et non des informations spécifiques sur ses composantes. Les collectivités ont donc réagi en soulevant de multiples interrogations sur des questions d'ordre global.

Dans le but de rapporter le plus fidèlement possible les propos des intervenants, les textes qui suivent sont, pour la plupart, des citations tirées, selon le cas, des mémoires, des feuilles de commentaires ou des feuilles volantes.

A. La qualité des eaux

De toute évidence, les questions reliées à la qualité des eaux sont ressorties comme un enjeu prioritaire pour toutes les collectivités. La population désirait connaître la position du Ministère face à ce problème fort complexe.

Plus précisément, les intervenants ont souligné les éléments suivants:

- "Il est important que le Service des parcs, dans sa proposition de parc marin, émette une politique claire et précise à l'égard de la pollution."

- "Il est essentiel que le Service des parcs travaille à l'assainissement et à la dépollution des eaux du Saguenay et du fleuve Saint-Laurent, si l'on veut que soit établie une véritable zone de conservation à cet endroit."

- "Nous déplorons le fait que ce projet de parc marin ne touche pas les lieux d'où origine la pollution."

- "Il importe de combler les lacunes de l'étude de faisabilité par:

  . l'identification des sources émettrices de pollution (agricoles, industrielles, forestières et autres);

  . une étude prospective de l'état des ressources inventoriées et la construction de différents scénarios et perspectives d'avenir, selon les mesures envisagées pour redresser la situation;

  . des projets alternatifs susceptibles d'arriver au moins aux mêmes fins que celles d'un parc marin ainsi que leur coût d'opportunité."

- "Il faut porter une attention particulière à toutes les sources de pollution industrielle et consacrer des efforts pour sensibiliser les industries."

- "Il faut évaluer l'impact du contrôle des polluants sur la grosse industrie."

B. La réglementation éventuelle

Un second enjeu majeur réside dans la perte éventuelle des droits de pêche et de chasse. En réponse à ces points d'interrogation, les représentants du Service des parcs ont précisé qu'en vertu de la Politique sur les parcs nationaux la pêche traditionnelle, sportive et commerciale sont des activités permises à l'intérieur d'un parc marin, mais que la chasse sportive y est toutefois interdite.

Les points de désaccord des intervenants avec la position du Ministère concernant la chasse sont principalement les suivants:

- "Nous croyons que les activités de pêche et de chasse aux loups-marins devraient être permises sous certaines conditions."

- "Il serait préférable d'établir un contrôle pour la chasse aux canards plutôt que de l'interdire complètement, ce qui alimenterait l'insatisfaction."

- "Nous considérons qu'en ne modifiant pas les règlements de chasse et de pêche actuels et en n'imposant pas d'autres restrictions à ces droits, l'établissement d'un parc national marin au Saguenay ne pourrait avoir que de bons, voire souhaitables, impacts sur notre milieu."

- "Ainsi, nous ne pourrions comprendre que les droits de chasse aux oiseaux migrateurs, lièvres, perdrix ou autres espèces, et de pêche à la morue, flétan, éperlan, sébaste ou autres espèces, pratiquées tant par les autochtones que par les pêcheurs et chasseurs sportifs de tout le Québec, actuellement sur une base artisanale, non-commerciale, dans la zone visée par le "Parc national marin au Saguenay", soient carrément prohibés ou même réglementés d'une façon autre qu'en ce moment, car nous ne pouvons tout simplement pas concevoir que les espèces de poissons, d'oiseaux et de mammifères ci-dessus mentionnées pourraient se trouver dans la catégorie des espèces "en voie d'extinction" si la politique actuelle de protection de ces espèces continuait à être appliquée, ceci même si le parc marin voyait le jour."

- "La création du parc devra respecter la région de Charlevoix, s'harmoniser avec son développement et son environnement, ne pas briser les us et coutumes des gens (pêche traditionnelle et/ou commerciale, chasse aux oiseaux migrateurs), tout en tenant compte des aspirations des visiteurs (baleines, bélugas, touristes)."

C. Les limites du parc

Dans le cadre de l'étude de faisabilité, l'analyse des données d'inventaire a permis de développer cinq scénarios d'aires potentielles pour l'établissement d'un parc marin. Ces scénarios rendent compte d'un éventail de possibilités allant de l'aire "minimale" requise, permettant d'assurer la représentativité de la région naturelle de l'estuaire du Saint-Laurent et d'y intégrer les principaux potentiels, jusqu'à une aire "étendue", incluant les composantes significatives de chacun des écosystèmes identifiés. La majorité des intervenants ont opté pour une aire "étendue", alors que d'autres ont proposé des ajouts à ce scénario.

Cette question a entraîné plusieurs commentaires qui ont été exprimés de la façon suivante:

- "Pour garantir au parc marin une bonne fréquentation, il nous apparaît essentiel que ses limites puissent s'étirer jusqu'à la région du Port-au-Saumon dont l'infrastructure et les dirigeants constituent un atout majeur et une expertise reconnue."

- "L'élément naturel (fjord) qui est à la base de la création d'un parc marin dans notre région ne sera que partiellement mis en valeur si l'estuaire de Saint-Fulgence ne fait pas partie intégrante de l'aire d'extension du parc marin."

- "Il conviendrait de déterminer l'aire potentielle en incluant le fjord dans sa totalité."

- "La création du parc marin dans les limites proposées, soit de La Baie jusqu'aux Escoumins, permettra "d'étendre" la zone touristique du Bas-Saguenay dans ses vraies proportions, en créant une zone d'appartenance commune au secteur BEST (Bergeronnes, Escoumins, Sacré-Coeur, Tadoussac) et au Bas-Saguenay."

- "On recommande de protéger la plus grande partie, donc de considérer le scénario 4 comme le minimum."

D. La gestion et la concertation

Les intervenants ont signifié leurs préoccupations face à la gestion et à la concertation du parc marin national. Les collectivités se sont dites très intéressées à y participer activement. Certains organismes ont formulé des propositions concrètes à cet effet. La majorité des organismes qui ont affiché cette argumentation sont des organismes regroupant des associations ayant un rayonnement régional. À titre d'illustration, on peut mentionner:

- "L'Association touristique régionale de Charlevoix inc. propose de créer une table régionale de concertation pour faciliter la démarche d'Environnement Canada - Parcs."

- "La Société linnéenne est disposée, selon sa compétence, à participer à toutes les étapes qui seront nécessaires pour aboutir à la délimitation et au fonctionnement du parc."

- "Afin de favoriser un respect mutuel entre les parties, les harmoniser, nous croyons qu'il faut mettre en place (même s'il est déjà trop tard dans la démarche) le plus rapidement possible un comité régional de concertation permanent sur le parc marin."

- "Constituer soit un comité consultatif régional avec un concept de gestion participative et de concertation, selon un scénario minimaliste, soit un conseil d'administration décisionnel régional selon le scénario idéal, les deux scénarios impliquant la participation de Parcs Canada, des élus municipaux, d'une association coopérante d'organismes socio-économiques et environnementaux régionaux et du gouvernement du Québec."

- "La Commission de développement des ressources touristiques du canton Bergeronnes tient à réaffirmer la nécessité absolue d'associer étroitement les populations locales ainsi que les structures politiques, sociales et culturelles dont elles se sont pourvues à tout projet de parc marin, non seulement en phase préparatoire mais aussi tout au long de l'établissement et du développement du projet.

  Cette nécessaire participation de la population ou de ses mandataires à tout projet de parc marin s'accompagne de la responsabilité, pour les instances gouvernementales, de fournir aux résidents de la région non seulement toutes les informations pertinentes mais aussi les outils techniques et économiques indispensables à leur participation active."

4. ORIENTATIONS DU MINISTÈRE

L'analyse du bilan des séances d'information et d'échanges nous a amené à revoir le mandat de l'étude de faisabilité. Tous les commentaires, les suggestions et les recommandations recueillis lors de cet exercice ont été considérés; par exemple, certains sujets discutés nous ont incité à réexaminer des composantes de l'étude de faisabilité et à prévoir, dans certains cas, des actions concrètes. Dans les lignes qui suivent, nous avons tenté de préciser nos orientations en rapport avec les questions prioritaires qui ressortent de ce programme de participation. Ces orientations s'appuient sur la politique concernant les parcs marins nationaux.

A. La qualité des eaux

Comme tout territoire marin, la région de l'embouchure du Saguenay est sensible aux effets d'aval. En effet, situé dans l'estuaire du corridor fluvial le plus urbanisé du Canada, le territoire est vulnérable aux rejets effectués dans le vaste bassin versant du St-Laurent.

Les travaux du comité d'étude sur le fleuve Saint-Laurent ont décrit l'état de contamination de ce cours d'eau au milieu des années 1970. Par ordre d'importance, le rapport de ce comité classe les atteintes à l'environnement du fleuve en six catégories:

- la dissémination des substances toxiques;
- la contamination bactériologique:
- l'empiétement sur le territoire des ressources biologiques;
- la destruction de la valeur esthétique;
- l'abondance des sédiments en suspension;
- l'enrichissement excessif en matière nutritive.

La présence d'un parc marin national ne pourrait assurer à elle seule la qualité des eaux en raison des multiples organismes qui exercent et conservent leur juridiction sur le milieu marin. A cet égard, le ministère

de l'Environnement chercherait toutefois à conclure des ententes de coopération avec les gouvernements provinciaux ou territoriaux, les autres ministères et les organismes fédéraux de même que les gouvernements des autres pays dans le but d'atténuer les effets extérieurs néfastes.

L'action du Service des parcs porterait sur la recherche relative à la qualité des eaux comme indicateur de l'état de l'environnement, la mise sur pied d'un programme de monitoring permanent et d'un programme de sensibilisation du public. Cette contribution à la connaissance et à l'évaluation de la qualité des ressources pourrait mener à la mise sur pied d'un programme d'assainissement des eaux intégré, conçu et régi par les administrations concernées.

Un parc marin au Saguenay s'apparenterait davantage à un catalyseur capable de faire converger les efforts des intervenants vers un objectif de préservation des ressources du parc et d'utilisation rationnelle du milieu.

B. La réglementation éventuelle

Plusieurs questions touchant la réglementation éventuelle à l'intérieur du parc marin ont été soulevées lors de cet exercice. Ces questions peuvent se diviser en différents éléments, soit les activités de chasse, l'accès et la navigation, les activités de pêche de même que les croisières. Les orientations du Ministère, à cet égard, sont déterminées à l'intérieur de la Politique sur les parcs marins nationaux.

La chasse aux oiseaux migrateurs

La chasse sportive sera en principe interdite dans les parcs marins nationaux en vertu de la Politique sur les parcs marins. Cependant, à la lumière des nombreux commentaires et des suggestions reliés à cette acti-

vité, cette question fait actuellement l'objet d'un examen approfondi et les conclusions de l'étude de faisabilité viendront préciser la position du Ministère sur cette question.

Accès et navigation

Le droit de "libre navigation" reconnu en droit international sera respecté dans les parcs marins nationaux.

La navigation commerciale et de plaisance seraient donc maintenues. Toutefois, ces activités pourraient être réglementées de manière à protéger les ressources, y compris les mammifères marins et les habitats essentiels à leur survie. Une réglementation pourrait s'appliquer également pour assurer la sécurité des utilisateurs et aussi pour éviter les conflits éventuels entre les utilisations commerciales et récréatives. Il est à noter que Transports Canada conservera sa juridiction en matière de navigation.

La pêche

Les activités de pêche commerciale et sportive seraient permises dans un parc marin national. Toutefois, ces activités seraient gérées de façon à assurer la protection des écosystèmes et le maintien de populations viables des espèces.

La gestion de la pêche demeurerait sous la responsabilité de Pêches et Océans Canada. Un plan de gestion des pêches ferait l'objet de négociations entre Environnement Canada et Pêches et Océans Canada et serait élaboré avec l'avis des représentants de l'industrie de la pêche et des pêcheurs concernés préalablement à la création du parc.

La gestion de la pêche dans les parcs marins nationaux n'a pas pour but de perturber les activités de pêche commerciale ou les modes de vie de ceux qui dépendent de la mer pour leur subsistance, mais vise plutôt à les seconder et faire en sorte que les ressources marines puissent se renouveler de façon à soutenir leurs activités économiques.

En ce qui a trait à la chasse aux phoques, le permis pour pratiquer cette activité est accordé par Pêches et Océans Canada. À l'instar de l'activité de la pêche, la chasse aux phoques ferait éventuellement l'objet d'un plan de gestion dont les modalités seraient définies au moment de la création du parc.

Les croisières d'observation

Dans le but de promouvoir et de faciliter la fréquentation des parcs marins nationaux, les installations et les services d'accueil seraient fournis par Environnement Canada ou par le secteur privé selon des modalités aptes à assurer l'intégrité des écosystèmes. Signalons qu'Environnement Canada a pour objectif de favoriser la participation du secteur privé, y compris les organismes à but non lucratif, dans l'aménagement et l'exploitation des services et des installations destinés aux visiteurs. En conséquence, les croisières d'observation continueraient à être opérées par le secteur privé dans un parc marin national.

C. Les limites du parc marin national

Il importe, tout d'abord, de préciser que les limites proposées pour le parc marin national dans la région du Saguenay sont de l'ordre des hypothèses et visent essentiellement à circonscrire un territoire pour évaluer les différents facteurs de l'étude de faisabilité. Celle-ci constituant une étape préliminaire à une proposition de création d'un parc marin national, la définition des limites est fondée principalement sur une analyse des caractéristiques biophysiques du milieu marin dans le but de déterminer une aire représentative de la région naturelle marine de l'estuaire du Saint-Laurent. À cet égard, les principaux facteurs qui ont été évalués sont:

1. les caractéristiques de la région naturelle marine de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent et du fjord du Saguenay;

2. la diversité, l'unicité et l'intérêt des thèmes naturels;

3. l'intégrité des écosystèmes et le "naturel" du milieu.

D'autres facteurs ont également été considérés afin de préciser les limites reliées à l'étude de faisabilité et, à ce titre, les limites administratives existantes (M.R.C., municipales, parc provincial, etc.) et la charge de gestion associée à l'étendue du territoire ont été examinées.

Le territoire retenu pour l'étude de faisabilité se définit comme le cours inférieur du Saguenay, en aval du cap de l'Est, jusqu'à la moitié est du Saint-Laurent, entre le cap du Basque et le cap de Bon-Désir.

Dans le cadre de l'exercice d'information et d'échanges, plusieurs propositions ont été amenées telles que:

. étirer les limites jusqu'à Port-au-Saumon;
. inclure les battures de Saint-Fulgence;
. étendre davantage l'aire recommandée; etc.

Des propositions précises et concrètes ont aussi été déposées par des intervenants visant la mise en valeur de sites terrestres, comme par exemple à Petit-Saguenay et au cap de Bon-Désir.

Tous ces éléments sont pertinents et doivent être pris en considération. Il est donc acquis, par conséquent, que les limites actuellement proposées ne sont pas définitives et qu'elles feront effectivement l'objet d'un nouvel examen dans l'éventualité où le projet d'un parc marin national devrait se réaliser.

PARCS CANADA - RÉGION DU QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE
3, rue Buade
C.P. 6060
Haute-Ville, Québec
G1R 4V7

D. Gestion et la concertation

Un parc national ne se crée, ne s'aménage ni ne se gère en vase clos. La participation du public est en effet essentielle à la définition de la vocation et des objectifs du parc ainsi qu'à l'élaboration du plan de gestion. À cet égard, le Service des parcs d'Environnement Canada a privilégié la mise sur pied d'un programme de participation du public. Les commentaires, les suggestions, les préoccupations et les recommandations du public sont recueillis, analysés et intégrés soit à la définition de la vocation et des objectifs du parc ou au plan de gestion. La consultation du public a lieu préalablement à la création du parc et lors du dépôt du plan de gestion préliminaire.

Par ailleurs, la Politique sur les parcs marins nationaux prévoit la formation d'un comité consultatif sur la gestion du parc afin de maintenir un dialogue constant avec les utilisateurs des ressources et les résidents de la région. Les collectivités locales seraient conséquemment impliquées dans le processus de décisions relatives à la gestion du parc. Les modalités visant le fonctionnement du comité consultatif et les sujets qui y seront traités seront examinés dans l'étude de faisabilité et définis lorsque le projet de parc marin national sera concrétisé. Nul doute, cependant, que les orientations de mise en valeur, les plans d'activités, les relations parcs/région feront l'objet de discussions au sein de ce comité.

La multiplicité des juridictions qui s'exercent dans un territoire érigé en parc marin national impose également la participation des ministères et des organismes selon leurs responsabilités respectives. Ainsi, c'est dans un cadre élargi impliquant tous les intervenants du milieu que seraient prises les décisions de gestion qui, de ce fait, tiendraient compte du milieu à l'intérieur duquel s'inscrit le parc.

5. CONCLUSION

Les journées d'information et d'échanges se sont avérées particulièrement fructueuses. Non seulement ont-elles permis aux représentants du Ministères d'informer la population régionale sur l'état d'avancement de l'étude de faisabilité, mais ont-elles donné l'occasion aux personnes et aux groupes intéressés de faire part de leurs préoccupations ou de leurs suggestions, permettant ainsi au Ministère de mieux définir la problématique régionale à l'intérieur de laquelle s'inscrit le projet. Ainsi, il ressort que les collectivités locales partagent les objectifs reliés à leur participation, à la gestion du parc et à la concertation régionale. Elles sont, par ailleurs, toutes préoccupées par la qualité des eaux du Saguenay.

Ce programme de participation du public a conséquemment permis au Ministère d'intégrer davantage l'étude de faisabilité à son contexte régional en identifiant, de façon plus précise, la problématique de création, de gestion et d'aménagement d'un tel parc dans son milieu.

Concrètement, plusieurs actions ont été entreprises par le Ministère afin de compléter le dossier de l'étude de faisabilité. Elles touchent notamment l'examen de scénarios de concertation en matière d'assainissement des eaux, l'évaluation de divers modèles de gestion participative, l'identification des activités de pêche et leurs incidences sur la gestion du parc, l'évaluation de la pratique de certaines activités, dont la chasse aux oiseaux migrateurs, la définition des besoins régionaux en matière de concertation, l'évaluation de l'unicité du fjord et de son embouchure... Ces éléments seront intégrés à l'étude de faisabilité et permettront ainsi au ministre de l'Environnement de statuer sur la création d'un parc marin national et, éventuellement, d'entreprendre les discussions avec le gouvernement du Québec et cela, en ayant une meilleure connaissance du contexte régional.

RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements sur les séances d'information et d'échanges concernant le projet de création d'un parc marin national à la confluence du Saguenay et du Saint-Laurent, nous vous prions de communiquer avec la coordonnatrice de participation du public, Rose-Aimée Bouchard, Environnement Canada - Parcs, 3, rue Buade, Haute-Ville, Québec, G1R 4V7.